

AZIMUTS

Octobre 2021

Sud éducation
CLERMONT-FERRAND

N° 251

RÉSISTER, S'ORGANISER

Sans surprise, Blanquer utilise clairement les derniers mois du quinquennat pour poursuivre son œuvre de destruction de l'Education nationale. Nous avons déjà beaucoup écrit sur ce ministre qui fut recteur durant les présidences Chirac et Sarkozy puis directeur général de l'enseignement scolaire. Son parcours scolaire et professionnel est imprégné par l'enseignement privé catholique, et de nombreuses accointances à droite.

Depuis 2017 avec Macron, il bénéficie de la posture intransigeante du pouvoir exécutif qui ne recule sur rien, et pousse ses réformes, même si elles sont impopulaires.

Pour parachever ce maudit mandat de ministre, Blanquer poursuit l'austérité de la maternelle à l'université sous le signe de l'autoritarisme. Ses réformes apparaissent en effet très idéologiques, chacune d'elles pointant la mise au pas des personnels.





À L'ÉCOLE, UNE DIRECTION HIÉRARCHIQUE ?

Blanquer reprend une vieille antienne de la droite pour faire disparaître toute gestion collective d'une structure scolaire. Directrices et Directeurs sont les collègues des autres enseignant-e-s de l'école, sans lien hiérarchique. Cette absence de hiérarchie sur le lieu de travail est une curiosité insupportable pour les réactionnaires, qui ont déjà cherché à plusieurs reprises à modifier ce fonctionnement. Aujourd'hui, la loi Rilhac est dans sa dernière étape législative, alors que pendant des mois le ministre a soufflé le chaud et le froid au sujet de cette proposition de loi.

Donner une autorité fonctionnelle aux directeurs-trices, c'est les couper du reste de l'équipe et casser les collectifs de travail. Le ministère a lui-même publié une enquête en 2020 qui montre que cette autorité fonctionnelle n'est désirée par personne, pas même les enseignant-e-s chargé-e-s actuellement de la direction d'école. Aucune association de parents, aucun mouvement pédagogique, pas même un syndicat d'inspecteurs ne réclame cette nouvelle fonction hiérarchique. Au Conseil Supérieur de l'Education, SUD éducation, la Fsu, la Cgt et Fo se sont clairement prononcés contre. D'autres directions syndicales ont été moins claires...

Dans cette direction nouvelle, celles et ceux qui sont nos collègues devront imposer la manière dont les 108h sont utilisées ; imposer aux équipes leurs choix de formation ; décider du maintien ou du passage anticipé d'un-e élève, y compris contre l'avis de son enseignant-e ; émettre des avis sur leurs collègues lors des "rendez-vous de carrière" ; rendre encore davantage de comptes au DASEN et aux IEN. Et bientôt recruter directement leurs collègues ?

Des rassemblements ont eu lieu devant plusieurs rectorats et/ou DSDEN et devant le parlement le 29 septembre. Dans le Puy-de-Dôme, SUD éducation a pris l'initiative et appelé les autres organisations à faire de même. Une conférence de presse rassemblant SUD éducation, Fsu, Cgt, et Fo s'est tenue devant les grilles du rectorat. Nous allons continuer. Nombreuses et nombreux, nous pouvons les faire reculer, comme cela a été le cas dans les années 70 avec la tentative d'imposer déjà des supérieur-e-s, en 1987 avec les Maîtres Directeurs, en 2007 avec la création des EPEP (Etablissements Publics de l'Enseignement Primaire), en 2019 avec celle des EPSF (Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux).

Nous, directrices et directeurs, refusons la proposition de loi Rilhac !

Appel des directeurs et directrices soutenu-e-s par SUD éducation, CGT éducat'ion, SNUDI-FO, SNUipp-FSU.

La proposition de loi « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école » dite « loi Rilhac » a été votée à l'Assemblée nationale en deuxième lecture le mercredi 29 septembre. Elle vise à donner au directeur ou à la directrice « une délégation de compétences de l'autorité académique » et « une autorité fonctionnelle ». Nous, directeurs et directrices, n'en voulons pas.

Pour signer la pétition : <https://www.stop-loi-rilhac.org/>

AU LYCÉE, CONTRÔLE HIÉRARCHIQUE SUR L'ÉVALUATION ?

Aucune des quatre dernières sessions du baccalauréat ne se sont déroulées de la même manière. 2018 a été la dernière année "normale" de l'ancienne formule. En 2019, les examens ont été perturbés par les protestations – légitimes – contre la réforme à venir. En 2020, aucune épreuve n'a eu lieu pour les terminales, pendant que les premières vivaient le télescopage des actions militantes – encore une fois légitimes – contre la réforme des retraites et contre les E3C. En 2021, la première cohorte du nouveau bac subissait à nouveau une année perturbée par la pandémie, les atermoiements du ministre avec au bout des inégalités criantes entre les établissements. Cette année : nouvelle formule du nouveau bac, avec 40 % de contrôle continu. Sous couvert d'égalité et de caractère national, Blanquer essaie d'achever la mise au pas des enseignant-e-s en imposant que chaque établissement se dote d'un Plan Local d'Évaluation (PLE) : celui-ci doit permettre de fixer des règles concernant l'évaluation des élèves, en suivant les préconisations d'un "guide de l'évaluation" (qui pour l'instant n'a pas la valeur contraignante d'une circulaire). Faisant mine de s'intéresser à l'évaluation des élèves, en particulier à l'égalité de traitement entre établissements, ce guide traite en réalité du travail enseignant. Notamment il impose un véritable contrôle

hiérarchique sur l'évaluation, et le métier est entraîné une fois de plus vers un travail d'exécutant-e. L'enseignant-e n'est plus appelé-e à se questionner, à concevoir, mais à exécuter et appliquer des méthodes à la lettre pour respecter un cadre rigide qui ne tient pas compte des disparités et inégalités. Jusqu'ici il y avait mille façons de préparer des épreuves finales de baccalauréat dans un travail de long terme étalé sur deux ans. **La finalité du PLE n'est en réalité pas de garantir une égalité de traitement des élèves face à un diplôme national, mais de contrôler le travail des enseignant-e-s** : on demande même aux disciplines qui ne sont pas concernées par le contrôle continu (français en première, philosophie en terminale) de rédiger un document...

Les collègues de collège subissent déjà depuis des années des « repères de progression » qui, en normalisant l'enseignement, empêchent l'adaptation réelle du travail enseignant à la classe d'élèves.

En outre, on peut s'interroger sur l'urgence dans laquelle le ministère somme les établissements et les enseignants de se plier à ces nouvelles modalités. En effet les PLE doivent être impérativement "présentés" au premier Conseil d'administration des lycées.

Le PLE (Projet Local d'Evaluation) : faites remonter vos motions

(...) *"Nous ne voulons pas que notre liberté pédagogique soit foulée aux pieds, au nom d'un projet local d'évaluation.*

Nous refusons que s'instaure au sein de l'établissement une surveillance réciproque des personnels, au nom d'échanges pédagogiques croisés entre pairs." (...)

Retrouvez les motions des établissements dans leur intégralité sur notre site :
www.sudeducation63.org/Projet-Local-d-Evaluation-PLE-s-informer-resister.html



UN AUTORITARISME QUI PERMET DE CACHER LA MISÈRE

S'il est indéniable que les offensives de Blanquer s'inscrivent dans un projet pour l'école que nous condamnons, elles sont aussi un écran de fumée pour éviter de parler des manques récurrents qui creusent les inégalités à tous les niveaux de la scolarité, et du sacrifice de la jeunesse par ce gouvernement.

Occupés avec ces os à ronger, les personnels seraient moins disponibles pour réclamer un plan d'urgence pour l'éducation. De la maternelle à l'université, les élèves et les personnels déplorent le traitement qui leur est réservé.

Les classes sont de plus en plus chargées, les locaux sont parfois indigents, les remplacements ne sont pas assurés. Le recours à des personnels sous contrat, et moins protégés, plutôt qu'à des emplois statutaires enfle encore (l'administration préfère même embaucher des personnes qui sont sur liste complémentaire en tant que contractuelles). L'école inclusive apparaît

dans trop d'endroits comme un mensonge aux familles d'élèves porteurs de handicap et repose depuis trop longtemps sur le seul don de soi des personnels (enseignant-e-s et AESH). Pour accueillir mieux tous les élèves, il faut réduire les effectifs dans les classes.

Blanquer est coutumier de la technique de l'écran de fumée. À l'université, l'afflux actuel d'étudiant-e-s, prévisible du fait de l'augmentation des naissances au début des années 2000, n'a pas été anticipé par des recrutements d'enseignant-e-s. En cette rentrée, plusieurs milliers d'étudiant-e-s ont été accueilli-e-s en BTS sans qu'aucun poste ne soit créé dans les établissements concernés. La dissimulation de ces situations s'opère en plusieurs temps : Parcoursup pour que plus personne ne comprenne rien aux procédures d'affectation, c'est "la faute de l'algorithme" ; la réforme du lycée pour rendre un peu plus gazeuse l'accession aux études post-bac, c'est "la faute à mes spécialités", "la faute à mon lycée" qui n'est pas assez prestigieux.



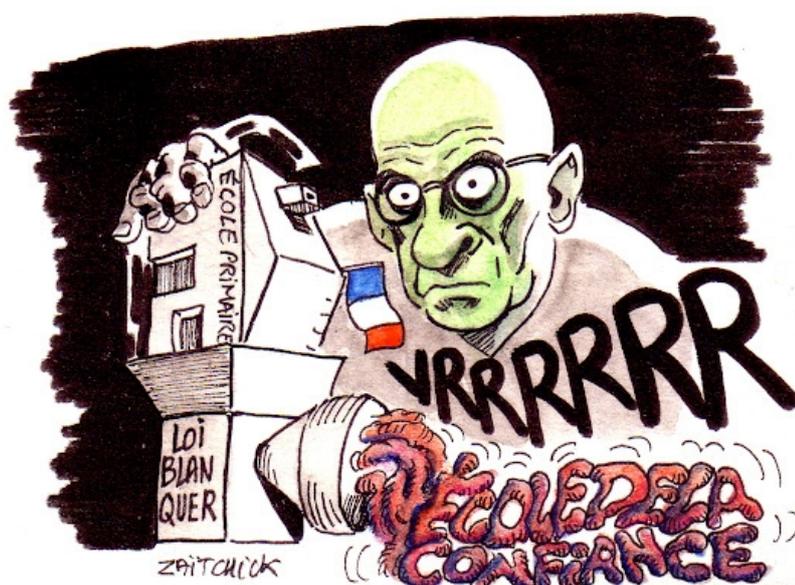
ON NE GAGNE QUE CE QUE L'ON PREND

Dans cette situation plus que difficile nous devons garder la tête haute, résister, résister, résister. Et parfois ça paye. Des victoires, même partielles, avec l'aide des militant-e-s de SUD éducation, il y en a :

- 8 jours de grève et satisfaction des revendications des salarié-e-s du nettoyage à la fac de Jussieu, avec en outre le paiement de la moitié des jours de grève.
- Victoire juridique de SUD éducation dans l'Hérault contre le profilage des postes dédoublés CP et CE1. À l'avenir, les postes dédoublés ne devraient plus être considérés comme des postes à profil, et les personnels en poste devraient retrouver une position d'adjoint-e classique.
- Depuis 2011, SUD éducation a fait condamner l'Éducation nationale à verser plus de deux millions d'euros aux ex-AVS employé-es en Contrat Unique d'Insertion.

Et la lutte, qu'elle soit sur un mouvement d'ampleur, ou sur une problématique locale, c'est aussi des moments de vie intenses, avec du travail en groupe, de l'entraide, des rencontres, parfois des déceptions qu'on arrive à encaisser ensemble, parfois des victoires et des joies que l'on fête collectivement.

AVEC SUD ÉDUCATION, REPRENONS LE CHEMIN DES LUTTES ET STOPPONS BLANQUER





RETRAITES : IL N'Y A PAS DE FATALITÉ

PETIT DIALOGUE PRESQUE IMAGINAIRE

Beaucoup de jeunes collègues nous disent que la retraite est pour eux une chose bien lointaine et qu'ils et elles n'auront pas de retraite.

Dans 20 ans il y aura bien toujours un âge de départ à la retraite sauf qu'il aura reculé encore et encore si nous ne résistons pas. Et, bien sûr, les conditions de travail seront également dégradées si nous ne résistons pas.

Il y aura une toute petite retraite et pour la compléter il faudra avoir souscrit, chaque mois travaillé, à un fonds de pension c'est-à-dire une assurance privée... qui pourra également faire faillite... Mais ce scénario catastrophe auquel certain-e-s ne pourront même pas accéder du fait de la faiblesse de leur salaire n'est pas une fatalité. Bien sûr c'est le vœu le plus cher de tous les libéraux : faire de la retraite une marchandise que chacun choisit ou non de se payer... en toute liberté bien évidemment.

« MAIS VU QUE NOUS VIVONS PLUS LONGTEMPS, IL EST NORMAL DE TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS »

Cet argument, prétendument de bon sens, fait comme si rien n'avait changé en 150 ans. Depuis le début de l'ère industrielle jusqu'aux premières mesures régressives

de 1993 le temps de travail a été divisé par deux, en le diminuant sur la journée (elle était de 12H en 1848), sur la semaine (70 h en 1909), dans l'année avec les congés payés et à l'échelle d'une vie avec l'interdiction du travail des enfants et la retraite. On peut donc considérer que c'est justement parce que nous travaillons moins que nous vivons plus longtemps.

De plus il faut savoir qu'en 2019, à peine 35% des 60-64 ans étaient en situation d'emplois et que la durée moyenne validée reste à 37 ans... Donc reculer l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite a surtout pour effet de verser une retraite moins longtemps et de baisser la pension de tout le monde.

« OUI MAIS VU QUE NOUS VIVONS PLUS LONGTEMPS IL Y A PLUS DE RETRAITES À PAYER ET LE RATIO ENTRE ACTIFS ET RETRAITÉS OBLIGE À PRENDRE DES MESURES. »

Cet argument souvent entendu fait comme si la production de richesse était constante. Or en 150 ans la productivité horaire du travail a été multipliée par 30 et malgré la réduction du temps de travail, la richesse produite a été multipliée par 16, ce qui a permis de financer toutes les avancées sociales.

« *MAIS LES PATRONS ONT BEAUCOUP DE CHARGES SOCIALES* »

Ce ne sont pas des charges mais des cotisations sociales, une part socialisée du salaire qui sert à payer des retraites, de la santé et des prestations familiales. C'est cela que les libéraux veulent détruire. De plus, pour un salaire jusqu'à une fois et demi le Smic, les patrons sont exonérés de cotisations sociales. C'est donc plutôt le capital qui nous coûte cher et pas les salaires. Quant aux patrons des petites entreprises, peut être pourraient-ils regarder davantage du côté de l'impôt sur

les sociétés -le même que les entreprises du CAC 40- plutôt que de se focaliser sur le fameux « coût du travail ». Rappelons quand même que malgré la crise sanitaire le CAC 40 a versé 140% de ses bénéfices à ses actionnaires en puisant dans sa trésorerie.

« IL FAUT BIEN FAIRE QUELQUE CHOSE, CELA NE PEUT PAS RESTER EN L'ÉTAT »

Oui, il faut faire quelque chose, parce qu'on sait que 31% des retraité-e-s ont moins de 1000 € bruts par mois - 48% des femmes et 12% des hommes. Oui, ce n'est pas juste et il ne faut pas se laisser faire.



A VOS CALENDRIERS !



Les prochains stages :

- Faire vivre le syndicalisme de SUD éducation : jeudi 25 et vendredi 26 novembre
- Conditions de travail, parlons-en : Qu'est-ce que c'est ? Quels moyens pour nous défendre ? Jeudi 10 et vendredi 11 février 2022

Les prochaines AG :

- vendredi 19 novembre à 18h
- samedi 15 janvier de 14h à 16h



**Bulletin d'adhésion
2021-2022**



Déjà adhérent-e en 2020-2021 Nouvel-le adhérent-e

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

code postal :

ville :

Tel:

Portable :

E-mail :

Établissement / service :

Corps :

Discipline :

Échelon :

Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je reçois la presse syndicale chez moi dans mon établissement

Date :

signature

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

Depuis quelques années, SUD éducation a fait le choix de baisser les cotisations pour permettre au plus grand nombre d'adhérer.

Cotisations : La cotisation (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités.

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 600	6,00 €	2,00 €	2 100,00 €	180,00 €	60,00 €
600,00 €	15,00 €	5,00 €	2 200,00 €	188,00 €	62,67 €
900,00 €	30,00 €	10,00 €	2 300,00 €	200,00 €	66,67 €
1 000,00 €	40,00 €	13,30 €	2 400,00 €	225,00 €	75,00 €
1 100,00 €	50,00 €	16,67 €	2 500,00 €	250,00 €	83,33 €
1 200,00 €	60,00 €	20,00 €	2 600,00 €	275,00 €	91,67 €
1 300,00 €	70,00 €	23,33 €	2 700,00 €	300,00 €	100,00 €
1 400,00 €	85,00 €	28,33 €	2 800,00 €	325,00 €	108,33 €
1 500,00 €	90,00 €	30,00 €	2 900,00 €	350,00 €	116,67 €
1 600,00 €	105,00 €	35,00 €	3 000,00 €	375,00 €	125,00 €
1 700,00 €	120,00 €	40,00 €	3 100,00 €	400,00 €	133,33 €
1 800,00 €	140,00 €	46,67 €	3 200,00 €	425,00 €	141,67 €
1 900,00 €	160,00 €	53,33 €	3 300,00 €	450,00 €	150,00 €
2 000,00 €	168,00 €	56,00 €	Plus de 3300 €	+25€ par tranche de 100	

Cotisation à renvoyer à SUD éducation, 29 Rue Gabriel Péri, 63000 Clermont Ferrand

CPPAP n°0521S06036

Directrice de publication : Valérie Moulinot, Maison du Peuple,
29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand
Imprimé par la Galipote

N° 251 – Octobre 2021

AZimuts
Bulletin syndical
et pédagogique

SUD éducation
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Dispense de timbre
33 Clermont FD PPDC

Date de dépôt : 22 octobre 2021



Page 1 S'organiser pour résister
Page 2 A l'école, une direction hiérarchique?
Page 3 Au lycée, contrôle hiérarchique sur l'évaluation?
Page 4 Un autoritarisme qui permet de cacher la misère
Page 5 On ne gagne que ce que l'on prend
Pages 6 et 7 Retraites : il n'y a pas de fatalité
Page 7 ... Calendrier
Page 8 Adhésion

